

***COMMUNE DE CHASSAL - MOLINGES***

***COMPTE RENDU***

***RÉUNION ORDINAIRE DU 13 DECEMBRE2021***

***SALLE DE LA MAIRIE DE MOLINGES***

----------------------

**La réunion du Conseil municipal se déroule à huis clos dans la salle du conseil de la Mairie de Molinges.**

***PRESENTS*** : DEMARCHI JF - BARONI JJ - EYSSAUTIER C. - MORA C. - DUIVON M. - VIALARD E. - BOURGEAT G - CORNU D - DELACROIX JL

Mmes PORCHEREL M - MEYNIER CL - BERLUCCHI A. - LAHU N - BEGUET V - ROUSSIER S - BESSE M - LEBOSSÉ S

**Excusés :** Mme GUYENOT – M. CHAPOTOT PH

**Pouvoir** de M. CHAPOTOT Ph. à M. DELACROIX JL

**Secrétaire de séance** :

La convocation pour la séance 13 décembre 2021 a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de Chassal et de Molinges en date du 7 décembre 2021.

Ouverture de la séance à 19 H 08

Le Maire fait l’appel des membres du conseil.

Absents : Mme GUYENOT J – M. CHAPOTOT PH

Et annonce les pouvoirs

**POUVOIR**

M. CHAPOTOT Ph. à M. DELACROIX JL

Le Maire demande si des personnes souhaitent assurer le secrétariat de la séance, Mme MEYNIER Claire est candidate. Aucun autre membre n'étant candidat, le maire valide cette candidature.

Monsieur le maire demande aux conseillers s’ils ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion du 8 Novembre et s’ils ont des remarques à faire –

Aucune remarque

Le conseil municipal, par 17 voix pour + 1 pouvoir, vote les termes du procès-verbal du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 sujets sont à rajoutés à l’ordre du jour

Différents diagnostics pour la salle polyvalente de Chassal

Décision modificative budgétaire

Le conseil municipal émet un avis favorable.

**1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

2 dossiers de vente soumis au droit de préemption urbain sont arrivés en mairie.

Maison BONASSOLI

Maison BRIEZ

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir, émet un avis favorable à ces ventes. Les dossiers de DPU ont été transmis à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

**2 – DOSSIER VALOCÎME**

La Société VALOCÎME se propose de racheter le pylône TDF pour exploiter les équipements.

Offre pour la commune de Chassal-Molinges

Site de Chassal → aucune offre – TDF est propriétaire du terrain

Site de Molinges → Versement anticipé à la signature du contrat = 12 000 €

Nouveau loyer annuel = 7 000 € - 1 000 € (récupération sur le loyer anticipé) = 6 000 €

Le contrat est signé pour une période de 12 ans.

Nouvelle proposition de TDF

Site de Molinges → prime de 6 500 € à la signature

→ loyer de 6 500 € / an – part fixe de 2 500 € + 2 000 par opérateur sur le pylône (actuellement 2 opérateurs)

Le contrat est signé pour une période de 20 ans.

Une demande a été faite à TDF pour la garantie des sommes versées sur les 20 ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu les offres, retient la proposition de TDF et autorise le Maire à signer la convention à venir.

**3 – DOSSIER CIMETIERE**

Considérant l’offre reçue du Cabinet COLIN et Associés pour la maitrise d’œuvre de l’opération d’aménagement du cimetière de Molinges, proposant un forfait de rémunération de 11 500.00 € HT soit un taux d’honoraires de 11.5 % sur un cout prévisionnel global des travaux estimés à 100 000.00 € HT.

Considérant la proposition de M le Maire de retenir l’offre du Cabinet COLIN et Associés.

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

1. Décide de retenir l’offre du Cabinet COLIN et Associés pour un montant de 11 500.00 € HT.
2. Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes.
3. Sollicite les subventions de l’état au titre de la DETR et du département au titre de la DST à hauteur des montants maximum pouvant être sollicités
4. Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l’affaire citée en référence, et s’engage à en assurer le financement.

**4 – POINT COVID**

Par visio-conférence, la préfecture informe le maire régulièrement sur la situation sanitaire dans le Jura.

A ce jour, 750 cas pour 100 000 hab., soit environ 2000 jurassiens.

Pas de cas du variant déclaré.

95 personnes hospitalisées dont 7 en réanimation.

Préconisations de la Préfecture : respect des gestes barrières, port du masque en extérieur sur certaines communes dont Saint-Claude, éviter les brassages de population, accélérer la vaccination.

Attention au rassemblement, aérer les pièces.

19H19 – Arrivée de Monique PORCHEREL

**4 - BATIMENT ELCE**

Plusieurs réunions ont eu lieu, dès que les éléments de choix seront définis, une présentation sera réalisée auprès du conseil.

Un état des lieux du bâtiment a été réalisé.

L’ensemble des projets sur l’occupation du bâtiment a été confié à la programmiste

* Partie commerce
* Différents services → Pôle de santé – cabinet infirmiers – professionnel de santé – télémédecine
* Accueil de jour pour 10 places pour les personnes âgées
* Espace de coworking
* Espace pour une mini-crèche
* Espace pour les jeunes
* Réintégrer la salle des associations

19H25 - Arrivée de Jean-Jacques BARONI

Tous les projets pourraient être intégrés dans ce bâtiment. À réfléchir sur ce qui est à démolir et ce qui doit être réorganisé. Faire des choix, car tout ne sera pas réalisé.

Monsieur le Maire demande au conseil de faire remonter des idées sur ce projet.

Encore beaucoup de travail à réaliser.

**5 - TARIFS DE L’EAU et de l’ASSAINISSEMENT**

En vue du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, nous pouvons prévoir une augmentation globale des tarifs.

Aussi, il convient d’augmenter raisonnablement les tarifs et de lisser sur 5 ans, afin qu’ils soient au plus proches du coût réel. Nous éviterons ainsi une augmentation brutale du coût de l’eau et de l’assainissement.

19H35 – Arrivée d’Éric VIALARD

Jean-Luc Delacroix → Le transfert de la compétence à la communauté de communes est-il demandé par l’État

Jean-François DEMARCHI → Oui bien sûr et la date limite est 2026.

Après avoir entendu les explications du Maire et étudié les différents calculs, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir, de voter les tarifs suivants :

* Taxe fixe 20.00€
* Prix de l’eau 1.50 €
* Prix de l’assainissement 1.50 €

Ces tarifs entreront en vigueur lors de la prochaine période de facturation.

Prestations – fournitures

* Remplacement de compteur suite à une détérioration résultant d’une faute de l’abonné = 60.00 €
* Frais de remise en état du dispositif anti-fraude = 30.00 €

**6 - L’AGENCE DÉPARTEMENTALE D’INGÉNIERIE DU JURA**

Le département propose depuis plusieurs années une assistance technique en assainissement sur la commune. Un nouvel outil a été créé sous forme d’un établissement public administratif associant le Département et les autres niveaux de collectivités (Communes, EPCI) → l’Agence départementale d’ingénierie du Jura.

VU les statuts de l’Agence départementale d’ingénierie adoptés par la délibération n° 2029 de la Commission permanente du Conseil Départemental du Jura du 17 septembre 2018

CONSIDERANT la nécessité de la commune d’adhérer à l’Agence afin de bénéficier de l’assistance technique dans le domaine suivant : Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour + 1 pouvoir, et compte-tenu de l’intérêt pour la Commune d’une telle structure : DECIDE

* D’adhérer à l’Agence Départementale d’Ingénierie du Jura
* D’approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l’Agence, annexés à la présente délibération
* D’approuver le versement de la cotisation tel que prévu à l’article 6 des statuts
* D’autoriser le Maire à signer tout doucement relatif à l’adhésion ainsi que toute prestation délivrée par l’agence

**7 - SALLE POLYVALENTE DE CHASSAL**

Le SIDEC a organisé des appels d’offres pour les différents diagnostics à réaliser sur ce projet

Amiante et plomb ALEA CONTRÔLE pour 953.33 € HT

Contrôle technique SOCOTEC pour 2 900.00 € HT

Coordination SPS QUALICONSULT pour 1 750.00 € HT

Infiltrométrie CELAP pour 750.00 € HT

Étude thermique DUOTHERMIC pour 3 100.00 € HT

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir approuve le choix de ces cabinets d’études.

**8 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Du fait de la signature du contrat d’apprentissage, le chapitre 012 « Frais de personnel » est en négatif. Une décision modificative doit être prise afin de rééquilibrer ce chapitre

La somme de 4 000 € sera prise sur l’article « Dépenses imprévues » et reportée au chapitre 012.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents + 1 pouvoir, vote cette décision modificative

**9 – JOURNAL**

La version finale a été adressée aux membres de la commission pour avis avant impression.

Les rectifications sont à apporter pour le 15 décembre.

**10 - COLIS DES AINÉS**

La préparation des colis se déroulera le lundi 13 décembre

RDV est donné le mardi 14 décembre pour organiser la distribution

Vendredi 17 décembre → après-midi gaufres et colis au Cantou.

Fermeture de la mairie → du 24 décembre au 3 janvier 2022

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes aux membres du conseil et à leurs familles.

La séance est levée à 20 h 35

Prochain conseil municipal - **LUNDI 10 JANVIER 2022 À 19 H 00**